

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juin 2014

---

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 803

présenté par  
M. Raimbourg

-----

**ARTICLE 12**

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« 3° Au deuxième alinéa de l'article 11, les mots : « du second alinéa » sont supprimés ;

« 4° Au quatrième alinéa de l'article 99, la référence : « 3 » est remplacée par la référence : « 2-1 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.